

ger de la scénure par des brocards, mais qui s'attaquera au public ? Et bientôt les spectacles de tout genre auront retrouvé cette grâce et cette bonne humeur également éloignée de la pruderie et de l'obscénité, qui a fait de tout temps le charme de Paris et de la société parisienne.

FRANCAIS.

## LES PRETRS ET LE THEATRE

Les prêtres peuvent-ils assister en habit ecclésiastique aux concerts spirituels et aux représentations d'œuvres religieuses données pendant la semaine sainte ? Les années précédentes, l'autorité diocésaine de Paris avait fermé les yeux. Mais, depuis peu, le cardinal Richard ayant adressé aux curés de sa juridiction une lettre-circulaire leur défendant de fréquenter les théâtres, et surtout d'y paraître en costume, il était intéressant de savoir si cette défense s'appliquait à toutes les scènes parisiennes indistinctement ou si une exception pouvait être faite en faveur de celles qui jouent en ce moment des pièces symboliques restituant des épisodes de l'histoire chrétienne.

A l'archevêché, l'abbé Lefèvre a fait les déclarations suivantes :

Il ne m'apparaît pas qu'en prenant cette détermination, qui doit avoir un caractère général, Son Eminence ait entendu établir de classification. La tolérance relative d'autrefois avait engendré des abus qu'il fallait à tout prix réprimer. Il ne nous est pas possible, vous le concevez, d'entrer dans le détail des œuvres, de les discuter, de les apprécier, en un mot, de nous ériger en censeurs. Ainsi, à la Comédie-Française, où l'on s'efforce plus que partout ailleurs de respecter les goûts du public, il arrive qu'à côté d'œuvres très belles on représente des levers de rideau qu'un prêtre serait mieux de s'abstenir d'aller voir. Il n'est personne, d'ailleurs, à Paris, qui ne soit édifié sur la liberté dont usent et abusent les théâtres.

Nous estimons, quant à nous, que les prêtres doivent se contenter de remplir fidèlement leur pieux sacerdoce, sans aller chercher des distractions dans des milieux profanes. Il ne nous est donc pas permis de formuler une exception en

faveur des théâtres où sont représentées des scènes de notre histoire religieuse.

— Mais quelles peines peut encourir, demandons-nous, l'ecclésiastique rebelle aux exhortations de ses chefs ?

— Quand ce prêtre nous est signalé, nous le mandons à l'archevêché et nous le rappelons aux devoirs de sa conscience. Si notre intervention reste vaine et qu'il persiste dans ses sâcheuses pratiques nous le relevons purement et simplement de ses fonctions.

Et l'abbé Lefebvre se hâte d'ajouter :

Il est bien rare, du reste, que nous ayons à sevir contre un membre du clergé de Paris. Tous sont habituellement respectueux des décisions archiépiscopales ; les prêtres qu'on rencontre exceptionnellement dans les théâtres viennent de province. Ceux-là ne sont pas soumis à notre juridiction. Quand ils débarquent à Paris, ils doivent se présenter munis de certificats en règle pour obtenir l'autorisation de dire la messe. Si parmi eux il en est dont la conduite n'est pas exempte de reproches, nous adressons un rapport au pouvoir compétent, et l'évêque sévit.

— Mais, demandons-nous, vous autorisez cependant les prêtres à assister aux représentations du cirque ?

Cette tolérance est maintenue. Dans certaines familles, des abbés sont chargés de l'instruction et de l'éducation des enfants, ils les accompagnent le jeudi ou le dimanche après-midi aux matinées qui ne sont pas des spectacles démoralisants, et nous n'avons aucune raison pour supprimer ces anciens erremens. En somme, ce que Monseigneur a entendu défendre aux prêtres c'est la fréquentation des théâtres et des lieux de plaisir et je ne sache pas qu'il entre dans les vues de Son Eminence sous quelque prétexte que ce soit de se départir de l'esprit de sa circulaire.

CATHOLIQUE.

Plusieurs abonnés ont demandé des numéros égarés du REVEIL. Aussitôt que toute la collection sera remise en place après le déménagement, ces numéros seront envoyés à ceux qui en ont fait la demande. Le bureau provisoire du REVEIL est au No. 157 rue Sanguinet.

### UN VRAI TRIOMPHE

Le triomphe de la science médicale : le BAUME RHUMAUX guérit toux, rhumes, grippe, bronchites, sans nécessiter de régime spécial. 25c partout.